

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS

Date de la convocation		
18/03/2024		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Procuration : 1		
Objet de la délibération		
Administration générale : marché public		
Numéro : 2024-6		

Séance du jeudi 28 Mars 2024. L'an deux mille vingt-quatre.

A 17h00, le 28 mars 2024, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de : **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme J. AUDIBERT - M. P. CATHENOZ - Mme P. CHATELET – Mme Maryse LANTHEAUME - Mme M-C. LAURENT - M. V. VAN ZELE

Excusé(es) : Mme M. BERGER SABATIER - M. Pierre COMBES - Mme O. CORDIER - M J.J. ROCHE - Mme S. TERRISSE.

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

Approbation du marché avec la société EDENRED pour la fourniture et la livraison de titres restaurant au bénéfice des agents du CCAS

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

Par délibération conjointes, la Ville et le CCAS de Nyons ont respectivement autorisé la mise en place des titres restaurant pour leur personnel.

A ce titre, la ville de Nyons, en sa qualité de coordonnateur, a lancé le 27/12/2023, une procédure d'appel d'offres telle que prévue par les articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

D'une durée de quatre ans, le marché est passé sous forme d'un marché à bons de commande en application des dispositions des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, conclu avec un seul opérateur économique, avec les montants minimum et maximum suivants qui concernent la commune et le CCAS :

- Montant minimum en valeur pour la durée totale du marché : 250 000 € HT
- Montant maximum en valeur pour la durée totale du marché : 650 000 € HT

Ces montants comprennent la valeur faciale des titres-restaurant (7 € HT au jour du lancement de la consultation, étant entendu que cette dépense n'est pas soumise à TVA) ainsi que les frais de gestion.

Après présentation d'un rapport d'analyse des offres détaillé et circonstancié, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 6 février 2024 propose d'attribuer le marché au candidat EDENRED (MALAKOFF).

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver ce marché à bons de commande. par les membres présents

Nyons, le 28/03/2024

Pierre COMBES
Maire et Président du CCAS

